

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi le 20 octobre 2006 à 19h30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire

André Nadeau

Messieurs les conseillers

Jean-Jacques Desjardins
Ronald Kulisek
Roger Martel
Lawrence Nadler
Jean-Pierre Nepveu

Absences motivées

Joëlle Berdugo Adler

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour (Rés. 2006-10-200)
- 2 Procès-verbaux (Rés. 2006-10-201)
- 3 Correspondance (Rés. 2006-10-202)
 - 3.1 Maire
 - 3.2 Directeur général
- 4 Comptes à payer et comptes payés (Rés. 2006-10-203)
- 5 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions.
- 6 Demande de subvention - SHESME (Rés. 2006-10-204)
- 7 Relations de travail – Me Raynald Mercille (Rés. 2006-10-205)
- 8 Certificats relatifs au déroulement des procédures d'enregistrement de personnes habiles à voter pour les règlements numéros 2006-503, 2006-504 et 2006-505 (Rés. 2006-10-206)

9 Accès à Internet HAUTE VITESSE pour les citoyens et entreprises de la Ville d'Estérel (Rés. 2006-10-207)

10 Avis de motion

10.1 Règlement numéro 2006-506 - Bateaux (Rés. 2006-10-208)

10.2 Règlement numéro 2006-507 - Nuisances (Rés. 2006-10-209)

11 Comité consultatif d'urbanisme

11.1 Approbation de plans d'implantation et d'intégration architectural. (P.I.I.A)

11.1.1 M. Gérard Gosselin (Rés. 2006-10-210)

11.1.2 M. Ron Laberge (Rés. 2006-10-211)

11.1.3 Mme Gale Weniger (Rés. 2006-10-212)

11.1.4 M. Steve Finiffter (Rés. 2006-10-213)

11.1.5 M. Hascal Rosen (Rés. 2006-10-214)

11.1.6 M. Martin Boileau (Rés. 2006-10-215)

11.2 Dérogations mineures

11.2.1 Mme Denise Daunais, 15, avenue des Ardennes
(Rés. 2006-10-216)

11.3 Autres sujets

11.3.1 Demande de M. Alain Létourneau (Rés. 2006-10-217)

12 Agglomération Sainte Marguerite Estérel
(Rés. 2006-10-218)

13 Deuxième période de questions

14 Varia

14.1 Vente de sable/sel aux contracteurs locaux. (Rés. 2006-10-219)

15 Dépôt de document

15.1 Lettre de monsieur Robert Vocisano – intérêts sur les taxes impayées.

16 Levée de l'assemblée (Rés. 2006-10-220)

Résolution no : 2006-10-200

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

Résolution no : 2006-10-201

2.0 Procès-verbaux

ATTENDU que cette séance constitue la dix-neuvième de la ville reconstituée d'Estérel;

ATTENDU les séances tenues les 15, 29 et 30 septembre 2006 et les procès-verbaux qui en résultent;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances tenues les 15, 29 et 30 septembre 2006.

Résolution no : 2006-10-202

3.0 Correspondance du Maire et du Directeur général

ATTENDU les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Proposé par : Lawrence Nadler

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la correspondance du Maire et du Directeur Général pour le mois d'octobre 2006.

Résolution no : 2006-10-203

4.0 Comptes à payer et comptes payés

ATTENDU la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les comptes d'octobre 2006 au montant de 323 441,20 \$

5.0 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

Résolution no : 2006-10-204

6.0 Demande de subvention - SHESME

ATTENDU la demande de subvention de la Société d'horticulture et d'écologie de Sainte-Marguerite-Estérel;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : André Nadeau

IL EST RÉSOLU,

D'OFFRIR un montant de 100,00 \$ à la Société pour assurer son financement.

Résolution no : 2006-10-205

7.0 Relations de travail – Me Raynald Mercille

ATTENDU l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines reçue de M. Raynald Mercille le 31 août 2006;

ATTENDU que l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

ATTENDU que le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »;

ATTENDU qu'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides.

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ACCORDER, à Me Raynald Mercille consultant en gestion du personnel et relations de travail, un mandat pour un montant annuel d'honoraires de SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$) étalé sur six paiements de MILLE DOLLARS (1000 \$) taxes et dépenses directes en sus, tel que décrit dans son offre de service du 31 août 2006, pour une période indéterminée, le conseil municipal pouvant mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

Résolution no : 2006-10-206

8.0 Certificats relatifs au déroulement des procédures d'enregistrement de personnes habiles à voter pour les règlements numéros 2006-503, 2006-504 et 2006-505.

ATTENDU les journées d'enregistrement des personnes habiles à voter tenues les 29 septembre et 13 octobre 2006 relatives à l'approbation des règlements numéros 2006-503, 2006-504 et 2006-505;

ATTENDU les trois certificats joints en annexe.

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les certificats joints en annexe.

Résolution no : 2006-10-207

9.0 Accès à Internet HAUTE VITESSE pour les citoyens et entreprises de la Ville d'Estérel

ATTENDU l'offre de services de la firme Xittel inc;

ATTENDU le désir des membres du conseil d'obtenir un système Internet HAUTE VITESSE;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER l'offre de la compagnie Xittel inc. laquelle se résume à ceci :

1) Obligations de la Ville D'Estérel

- a) Réserver une somme approximative de 24 000 \$ afin de couvrir les coûts suivants :
 - i) Ériger une base de béton susceptible de recevoir une tour de 30 mètres selon les spécifications du fournisseur (4 000 \$);
 - ii) Assumer les coûts de construction de la tour de 30 mètres (6 000 \$)
 - iii) Assumer les coûts d'installation d'une entrée électrique et la construction d'un réceptacle chauffé pour assurer une protection adéquate des équipements du fournisseur (2 000 \$);
 - iv) Assumer les coûts de mise en opération de 200 \$ par usager pour un groupe minimal de 20 usagers (4 000 \$);
 - v) S'engager à payer les frais mensuels de 20 usagers à raison de 49,95 \$ chacun pour une durée d'une année (12 000 \$)
- b) Fournir une liste contenant, minimalement, 10 abonnés éventuels;

2) Obligations du fournisseur Xittel inc.

- a) Réaliser une étude théorique identifiant les sites optimaux pour desservir la clientèle visée.
- b) Confirmer les résultats préliminaires obtenus par l'étude théorique en utilisant une technique particulière sur le site même;
- c) Évaluer l'ensemble des coûts à être encourus par la ville notamment au niveau des infrastructures : base de béton, tour, alimentation électrique, réceptacle chauffé, etc. et en fournir copie à la ville.

- d) Assumer tous les coûts reliés aux équipements utiles à rendre le service aux usagers;
- e) Fournir et assurer l'installation des équipements requis chez les abonnés;
- f) Remettre à la ville une somme équivalent à 20 % des sommes perçues pour rendre le service Internet haute vitesse.

Résolution no : 2006-10-208

10.1 Avis de motion - Règlement numéro 2006-506 relatif à l'émission de vignettes pour les embarcations motorisées et l'accès aux lacs

Monsieur André Nadeau donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement relatif à l'émission de vignettes pour les embarcations motorisées et l'accès aux lacs.

Résolution no : 2006-10-209

10.2 Avis de motion - Règlement numéro 2006-507 concernant les nuisances

Monsieur André Nadeau donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement concernant les nuisances.

Résolution no : 2006-10-210

11.1.1 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de M. Gérard Gosselin

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 octobre 2006;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Gérard Gosselin concernant l'agrandissement de sa résidence;

ATTENDU que la demande ne respecte pas les objectifs poursuivis par la municipalité en matière de (P.I.I.A.);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande;

Proposé Par : Ronald Kulisek
Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tels que soumis par M. Gérard Gosselin.

Résolution no : 2006-10-211

11.1.2 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de M. Ron Laberge

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 octobre 2006;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Ron Laberge concernant l'aménagement paysager de son terrain;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en matière de zonage et respecte les objectifs poursuivis par la municipalité en matière de (P.I.I.A.);

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme conditionnellement à ce que le propriétaire complète son projet par de la plantation d'arbustes et d'arbres dans la lisière actuellement gazonnée entre le lac et l'aménagement prévu;

Proposé Par : Jean-Jacques Desjardins
Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tels que soumis par M. Ron Laberge à la condition que ce dernier suive la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Résolution no : 2006-10-212

11.1.3 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de Mme Gale Weniger

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 octobre 2006;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par Mme Gale Weniger concernant le changement de couleur de la finition extérieure de sa résidence;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en matière de zonage et respecte les objectifs poursuivis par la municipalité en matière de (P.I.I.A);

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Proposé Par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tels que soumis par Mme Gale Weniger.

Résolution no : 2006-10-213

11.1.4 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de M. Steve Finiffter

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 octobre 2006;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Steve Finiffter concernant l'agrandissement d'une partie de la cuisine et du porche d'entrée de sa résidence;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en matière de zonage et respecte les objectifs poursuivis par la municipalité en matière de (P.I.I.A);

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Proposé Par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis par M. Steve Finiffter.

Résolution no : 2006-10-214

11.1.5 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de M. Hascal Rosen

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 octobre 2006;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Hascal Rosen concernant l'agrandissement et la modification du balcon de sa résidence afin de le fermer par un toit et des moustiquaires;

ATTENDU que la demande est non conforme à la réglementation d'urbanisme en matière de zonage;

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

Proposé Par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tels que soumis par M. Hascal Rosen.

Résolution no : 2006-10-215

11.1.6 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de M. Martin Boileau

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 5 septembre 2006;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Martin Boileau concernant l'ajout d'un deuxième étage à sa résidence;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que suite aux informations supplémentaires requises par le conseil municipal le propriétaire s'engage à déposer un plan d'aménagement paysager ayant pour but de diminuer l'impact visuel de son agrandissement du côté du lac par la plantation d'arbres et arbustes;

Proposé Par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Jean-pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tels que soumis par M. Martin Boileau.

Résolution no : 2006-10-216

11.2.1 Demande de madame Denise Daunais

ATTENDU la demande de madame Denise Daunais en vue de réduire la marge latérale droite de 8 mètres à 6.80 mètres, représentant un empiétement de 1.20 mètres pour l'implantation d'une remise;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement sur les dérogations mineures (2006-498);

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Proposé Par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure tel que soumise par Mme Denise Daunais.

Résolution no : 2006-10-217

11.3.1 Demande de monsieur Alain Létourneau

ATTENDU la demande de monsieur Alain Létourneau en vue d'établir un bail emphytéotique pour un terrain situé dans la Ville d'Estérel correspondant à une partie du Bloc-B adjacent au lot 24-4-9 Rang V, Canton de Wexford, Paroisse Sainte-Marguerite;

ATTENDU que cette demande fait suite à des démarches déjà entreprises par monsieur Létourneau avant la reconstitution de la Ville d'Estérel;

ATTENDU que le terrain visé par la demande de monsieur Létourneau est situé dans la zone « PR c-1 » qui n'autorise que les usages de type parc de récréation et de conservation;

ATTENDU que le conseil ne considère pas, à l'heure actuelle, cette demande comme étant prioritaire et tient à garder le plein contrôle sur le développement présent et futur de son territoire;

Proposé Par : André Nadeau
Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU

DE REFUSER la demande de monsieur Alain Létourneau.

Résolution no : 2006-10-218

12.0 Séance ordinaire du 23 octobre 2006 de l'agglomération Sainte-Marguerite-Estérel

ATTENDU l'article 61 du projet de loi 75; qui se lit comme suit :

Lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire :

1° informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération;

2° expose la position qu'il entend prendre sur tout sujets visés au paragraphe 1°, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

3° fait rapport des décisions prises par le conseil d'agglomération lors d'une séance précédente.

ATTENDU qu'une séance régulière du conseil d'agglomération aura lieu le 23 octobre 2006;

Proposé par : André Nadeau
Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les orientations spécifiées par le maire dans les commentaires préliminaires qu'il adressait à monsieur André Charbonneau le 13 octobre dernier et dont copie est jointe à la présente.

13.0 Deuxième période de questions

Résolution no : 2006-10-219

14.1 Vente de sable/sel aux contracteurs locaux

ATTENDU la demande des contracteurs locaux d'acheter du sable/sel dans une proportion 94% / 6%, pour desservir les résidents d'Estérel;

ATTENDU le prix payé par la Ville pour cette matière première;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

D'OFFRIR aux contracteurs locaux la possibilité d'acheter du sable / sel de la Ville d'Estérel, à tous les jeudis après-midi, de 13:30 heures à 16:00 heures.

DE FIXER à 25 \$ la tonne, taxes incluses, le prix de vente de la matière première incluant le chargement.

15.0 Dépôt de document

15.1 Lettre de monsieur Robert Vocisano –
intérêts sur les taxes impayées;

Résolution no : 2006-10-220

16.0 Levée de l'assemblée

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE LEVER l'assemblée

Je, Frédéric Prescott directeur général de la ville d'Estérel, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour chacune des résolutions à caractère financier de la présente séance sauf si il est spécifiquement fait mention d'une ou de plusieurs conditions requises pour leur entrée en vigueur.

ANDRÉ NADEAU, MAIRE

FRÉDÉRIC PRESCOTT, DIRECTEUR GÉNÉRAL